

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 octobre 2019, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Julie Bernard

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 16 septembre 2019.
3. Adoption du règlement numéro 2019-06, concernant le système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet pour les résidences isolées.
4. Demande de M. Lauréat Michaud pour acquérir une largeur de 2 mètres du terrain voisin.
5. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'achat et l'installation de compteur d'eau.
6. Démission de la coordonnatrice en loisirs et en développement local.
7. Demande d'aide financière du comptoir familial pour le chauffage du local.
8. Fin de l'entente avec la municipalité d'Inverness au niveau des loisirs collectifs.
9. Projet de lotissement pour l'avenue des Iris.
10. Correctifs demandés par le préventionniste en assurances de Promutuel.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Frais déplacement poteau Hydro rue des Jonquilles.
13. Inscription du directeur général à une formation de l'ADMQ.
14. Délégation à la MRC de l'Érable pour un appel d'offres pour la téléphonie IP.
15. Remplacement d'un compresseur du système de chauffage-climatisation à la Caisse.
16. Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2019-2020.
17. Trappage castors et démantèlement des barrages propriété Paul Lemelin.
18. Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses.
19. Demande pour entrée charretière pour nouvelle résidence pour Ferme Lemron.
20. Demande à Hydro-Québec pour prolonger le réseau électrique sur avenue des Iris.
21. Municipalité alliée contre la violence conjugale.
22. Inscription Journée d'information sur l'eau.
23. Demande de commandite de la troupe de théâtre La Relève.
24. Date pour le souper des Fêtes.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2019.
28. Varia.
29. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2019-239**

### **Adoption de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-240**

**Approbation des procès-verbaux du 3 et 16 septembre 2019.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3 et 16 septembre 2019, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Règlement numéro 2019-06**

**Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la municipalité de Laurierville**

**Considérant** les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

**Considérant** que la municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22), ci-après nommé « le Règlement »;

**Considérant** qu'aux termes du deuxième alinéa de (l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22), la municipalité de Laurierville doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, lorsqu'elle en permet l'installation sur son territoire;

**Considérant** que la municipalité accepte de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées qui sont installés sur son territoire, et ce, en conformité avec les exigences du Règlement et plus particulièrement, à effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;

**Considérant** qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, le conseil municipal décrète l'adoption du règlement numéro 2019-06 relatif au système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la municipalité de Laurierville.

**Que** l'original dudit règlement numéro 2019-06 est conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récite au complet dans le livre des délibérations.

**Que** le présent règlement numéro 2019-06 entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à Laurierville, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.**

---

Marc Simoneau, maire

---

Réjean Gingras, sec.-trés.

**Résolution : 2019-241**

**Adoption du règlement numéro 2019-06.**

**Considérant** que les élus ont pris connaissance du règlement numéro 2019-06 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2019-06 relatif au système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-242**

**Vente d'une partie du lot 5 661 479 à M. Lauréat Michaud.**

**Attendu** que M. Lauréat Michaud s'adresse au conseil municipal pour l'achat d'une parcelle de terrain du lot numéro 5 661 479, lequel est limitrophe à sa propriété du 9 rue des Jonquilles;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville est propriétaire du lot numéro 5 661 479, du plan cadastral du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la municipalité de Laurierville vende à M. Lauréat Michaud, la parcelle de terrain suivante :

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant une parcelle du lot 5 661 479, du cadastre du Québec, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés (90 mètres carrés), soit à partir du lot 5 659 966, propriété de M. Lauréat Michaud, une largeur de 2 mètres du lot numéro 5 661 479, et ce, sur toute sa profondeur de 45 mètres.

**Que** cette vente soit faite avec garantie ordinaire de droit et libre de tout privilège ou hypothèque.

**Que** cette vente soit faite sur la base de la superficie du terrain, au prix de 0.75 \$ du pied carré, soit la somme de sept cent vingt-cinq dollars (725.00 \$), payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

**Que** l'acquéreur est responsable de faire réaliser à ses frais, par un arpenteur-géomètre, le lotissement et le bornage de la parcelle de terrain, ainsi que mandater un notaire, pour l'acte de vente.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'achat et l'installation de compteur d'eau pour les commerces et industries desservis par le réseau d'aqueduc municipal, ainsi que pour un échantillonnage de 20 résidences unifamiliales.**

M. Daniel Fortin, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2019-07, décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'achat et l'installation de compteur d'eau pour les commerces et industries desservis par le réseau d'aqueduc municipal, ainsi que pour un échantillonnage de 20 résidences unifamiliales.

M. Daniel Fortin, conseiller, dépose un projet de règlement, sur ce sujet, séance tenante.

**Résolution : 2019-243**

**Démission de la coordonnatrice en loisirs et en développement local.**

**Attendu** que Mme Laura-Lise Lambert-Dostie, coordonnatrice en loisir et en développement local, a avisé le directeur général, vers ou le 16 septembre dernier, qu'elle a accepté un emploi à la Commission scolaire des Bois-Francis, et que son nouvel emploi a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**Attendu** que Mme Lambert-Dostie est disposée à travailler à la municipalité environ 5 heures par semaine, pour finaliser quelques dossiers, d'ici l'embauche d'une nouvelle personne;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la démission de Mme Laura-Lise Lambert-Dostie, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à publier une offre d'emploi avec une description des tâches différentes du poste de coordonnatrice en loisirs et en développement local, pour un poste d'agent(e) administratif(tive) et préposé(e) au service de loisirs, dont l'objectif est d'apprendre les différents rouages de la municipalité, afin de remplacer éventuellement le directeur général, lors de sa retraite.

**Que** ce conseil accepte que Mme Laura-Lise Lambert-Dostie travaille à la municipalité de Laurierville environ 5 heures par semaine, jusqu'à l'embauche d'une nouvelle personne.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-244**

**Demande d'aide financière du comptoir familial pour le chauffage du local.**

**Attendu** que les responsables du comptoir familial (friperie) situé au sous-sol de l'église, soient Mme Florence Mercier et Mme Émilie Bérubé, s'adressent au conseil municipal, afin de demander une aide financière pour la compensation du chauffage demandée par la Fabrique Notre-Dame des Érables, laquelle demande un montant d'environ 3 500 \$. Les responsables du comptoir familial mentionnent que le comptoir familial est en mesure de verser 1 500 \$, pour un manque à gagner de 2 000 \$;

**Par conséquent**, les responsables du comptoir familial demandent à la municipalité de verser le solde de 2 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame des Érables, comme compensation pour le chauffage du local du comptoir familial.

**Que** les membres du conseil considèrent le montant de 3 500 \$, comme compensation pour le chauffage plutôt élevé, en considérant que le comptoir familial est ouvert 4 heures par semaine;

**Il est résolu unanimement**, que le directeur général communique avec le président de la Fabrique Notre-Dame des Érables, M. Michel Poisson, afin de négocier la réduction du montant demandé.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-245**

**Fin de l'entente avec la municipalité d'Inverness pour les loisirs collectifs.**

**Attendu** que la coordonnatrice en loisir en développement local, Mme Laura-Lise Lambert-Dostie quittera ses fonctions prochainement auprès des municipalités de Laurierville et d'Inverness;

**Attendu** que les besoins des municipalités de Laurierville et d'Inverness ont évolué depuis la conclusion de l'entente en loisirs en septembre 2015;

**Attendu** que d'un commun accord, il résolu de mettre fin à l'entente des loisirs collectifs Laurierville-Inverness.

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se retire, le 31 décembre 2019, de l'entente des loisirs collectifs conclue avec la municipalité d'Inverness, et que soit dissout le comité des loisirs collectifs.

**Que** comme indiqué dans la susdite entente, la répartition des actifs et passifs soit faite selon la valeur de la quote-part de chaque municipalité.

**Adoptée**

**Projet de lotissement de l'avenue des Iris.**

Attendu quelques développements dans ce dossier, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**Résolution : 2019-246**

**Correctifs demandés par le préventionniste en assurances.**

**Attendu** que suite à la visite de prévention de l'assureur de la municipalité, Promutuel Chaudière-Appalaches, quelques correctifs sont requis à l'édifice municipal et au garage municipal;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'apporter les correctifs demandés, soient :

- Installer un couvercle à rabats pour la prise électrique sur le mur extérieur au garage.
- Remplacer le contenant en plastique pour la récupération des huiles usées par un contenant en acier
- Remplacer un socle pour l'éclairage au hangar
- Installer de l'éclairage d'urgence dans la salle du conseil
- Vérifier éclairage d'urgence escalier intérieur logement édifice municipal.
- Remplacer panneau électrique logement édifice municipal
- Remplacer réservoir eau chaude logement édifice municipal.

**Que** le coût des correctifs est estimé à 1 400 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2019-247**

**Frais déplacement poteau Hydro rue des Jonquilles.**

**Attendu** que la municipalité a formulé une demande à Hydro-Québec afin de déplacer un poteau de ligne électrique situé en façade du lot numéro 5 661 479;

**Attendu** qu'Hydro-Québec a estimé les travaux à 4 988.81 \$, taxes non incluses, à plus ou moins 30%;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition d'Hydro-Québec, laquelle consiste à déplacer un poteau de ligne électrique présentement situé au milieu de la ligne avant du lot numéro 5 661 479, vers la ligne de terrain séparant les lots 5 661 479 et 5 661 478, et par l'ajout d'un poteau de ligne électrique entre les lots numéros 5 661 479 et 5 659 966, ce dernier lot étant la propriété de M. Lauréat Michaud, afin de respecter les exigences techniques pour les installations électriques.

**Que** le montant estimé payable par la municipalité est de 4 988.81 \$, taxes non incluses, à plus ou moins 30%.

**Que** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente d'évaluation pour travaux majeurs proposée par Hydro-Québec, pour la réalisation des travaux susmentionnés.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-248**

**Inscription du directeur général à une formation de l'ADMQ.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, (ADMQ), intitulé « L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux et jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernières modifications législatives », laquelle se tiendra le 20 novembre 2019 à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 363.32 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-249**

**Contrat en téléphonie IP hébergée-Regroupement intermunicipal-Autorisation.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de l'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020;

**Attendu** qu'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville demeure dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée;

**Que** le conseil de la municipalité de Laurierville délègue à la MRC de l'Érable, la responsabilité de procéder à un appel de prix et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée;

**Que** la durée du contrat soit de deux ou trois ans selon les propositions reçues.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-250**

**Remplacement d'un compresseur du système de climatisation de l'immeuble de la Caisse.**

**Attendu** que l'un des 2 compresseurs du système de climatisation à l'immeuble de la Caisse ne fonctionne pas et doit être remplacé;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Sotek inc., pour le remplacement du compresseur défectueux du système de climatisation de l'immeuble de la Caisse, au prix de 2 424.43 \$, incluant les taxes, la main-d'œuvre et les frais de déplacements.

**Adoptée**

**Pour le prochain point, M. Luc Côté, conseiller se retire des délibérations.**

**Résolution : 2019-251**

**Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2019-2020.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2019-2020, et ce, au prix de 1 300.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**M. Luc Côté, conseiller, participe à nouveau aux délibérations.**

**Résolution : 2019-252**

**Trappage castors et démantèlement des barrages sur la propriété de M. Paul Lemelin.**

**Attendu** que le propriétaire du lot numéro 5 660 623, M. Paul Lemelin, a avisé la municipalité de la présence de 2 barrages de castors dans la rivière Noire, à la hauteur de ladite propriété située dans le Rang 8 Est;

**Attendu** que le technicien en environnement de la MRC de l'Érable, après la visite des lieux, autorise la municipalité, en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, d'effectuer la déprédation des castors et de procéder au démantèlement des barrages;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à effectuer les démarches nécessaires auprès d'un trappeur pour la déprédation des castors sur la propriété de M. Paul Lemelin, ainsi qu'auprès d'un entrepreneur en voirie, pour le démantèlement des 2 barrages à l'aide d'une pelle mécanique.

**Que** les coûts reliés à la déprédation des castors et du démantèlement des barrages sont estimés à 1 000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-253****Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le Club les neiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2019-2020, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388, route de la Grosse-Ile et entre les lots 5 659 325 et 5 659 326.
- Près du 545 Rang 5
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile.
- Rang 6 Ouest, près du lot à M. Gaston Beaudoin et René Côté, circulation sur une dizaine de mètres sur l'accotement lot à M. Nicolas Nadeau
- Rang 7 Ouest lot M. René Côté
- Rang 8 Ouest, lot M. René Côté et M. Stéphane Mercier.
- Rang Scott à la hauteur du lot de M. Yan Samson et Ferme Berlain enr.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres et entre les lots 5 660 006 et 5 659 940.

**Que** la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club les neiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-254****Demande pour une entrée charretière pour une nouvelle résidence par la Ferme Lemron 2013 inc..**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la Ferme Lemron 2013 inc., à aménager, à ses frais, une entrée charretière d'une largeur maximum de 6 mètres le long du Rang 8 Est, pour sa nouvelle résidence au 868 Rang 8 Est.

**Que** les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux le long des chemins municipaux, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-255****Demande à Hydro-Québec pour prolonger le réseau électrique sur l'avenue des iris.**

**Attendu** que la municipalité a débuté les démarches pour lotir 4 terrains additionnels sur la rue des Iris;

**Attendu** qu'il est prévu la construction d'une nouvelle résidence dans cette partie de la rue des Iris au printemps 2020;

**Attendu** que le réseau électrique est présent sur une partie de la rue des Iris, mais pas pour les 4 nouveaux terrains domiciliaires;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire une demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec.

**Qu'**au niveau du service téléphonique, Bell Canada, refuse de rendre le service dans ce développement domiciliaire.



**Que** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre Hydro-Québec et la municipalité de Laurierville, pour le prolongement du réseau électrique dans le développement domiciliaire de la rue des Iris.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-256**

**Municipalité alliée contre la violence conjugale.**

**Attendu** que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**Attendu** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec, ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**Attendu** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**Attendu** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**Attendu** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**Attendu** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**Attendu** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de proclamer Laurierville, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-257**

**Inscription Journée d'information sur l'eau.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à la 9<sup>e</sup> Journée d'information sur l'eau, sous le thème d'adaptation aux changements climatiques, organisée par les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec, le jeudi 7 novembre prochain à Victoriaville.

**Que** la municipalité assume le coût d'inscription de 85.00 \$, incluant le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-258**

**Demande de commandite de la troupe de théâtre La Relève.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la Troupe de théâtre La Relève, composée des élèves de secondaire 1, 2 et 3 de la Polyvalente La Samare de

Plessisville, laquelle présentera une production théâtrale qui s'intitule « Vie de famille », les 7, 8 et 9 novembre prochain à l'auditorium de la Polyvalente La Samare.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2019-259**

##### **Souper des Fêtes de la municipalité.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Danielle Bergeron, à organiser un souper des Fêtes, à la salle municipale de Laurierville, le vendredi 13 décembre prochain, pour les employés municipaux, pour les bénévoles œuvrant sur les divers comités de la municipalité, ainsi que pour les membres du conseil.

**Attendu** la nature de l'évènement, les conjoints(es) sont également invités ; à participer à cette activité.

**Que** le coût de cette activité est estimé à 2 400 \$, taxes incluses.

### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, pour confirmer une aide financière maximale de 239 480 \$, pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité.
- Invitation à participer à une activité le 30 octobre prochain, laquelle s'adresse aux organismes communautaires, aux élus de l'Érable et aux intervenants du CIUSS MCQ. Le but de l'activité est de faire connaître la mission des différents organismes communautaires du territoire, leur clientèle, ainsi que les services offerts. La rencontre se tiendra à la Corporation de développement communautaire de l'Érable, au 1470 avenue Trudelle à Plessisville de 8h15 à 11h30.
- Lettre de l'Avenir de l'Érable, incitant la municipalité à publier ces avis publics dans le Journal l'Avenir de l'Érable, afin de supporter ce journal régional, dont la rentabilité est difficile avec la venue du numérique.
- Lettre de remerciements de l'Organisme ORAPÉ pour le don versé par la municipalité pour le programme de collations pour les enfants d'âge scolaire.
- Lettre de remerciements de l'organisation Les Demois'ailles, pour le soutien financier de la municipalité au grand défi qui s'est déroulé du 10 au 14 juillet dernier. Un montant de 62 000 \$ a été remis aux maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale.
- Réception du rapport de vérification du débitmètre de la station de pompage du 113 rue Mercier et de la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du rang Scott, tel que requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Invitation de la MRC de l'Érable à une journée de co-construction en développement social, le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 de 8h00 à 15h00 au Carrefour de l'Érable de Plessisville.

Dans la mesure du possible, le directeur général participera à cette journée.

- Réception du certificat de conformité relatif au schéma d'aménagement délivré par la MRC de l'Érable pour le règlement numéro 2019-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08.
- Invitation de la Fédération québécoise des municipalités a un séminaire sur la gestion des actifs municipaux à l'heure des changements climatiques, les 7 et 8 novembre prochain à Québec.
- Réception d'un avis de la part d'Hydro-Québec, lequel procédera à des sondages géotechniques cet automne en prévision de travaux en 2020, 2021 et 2022, sur les 2 lignes de transport qui traversent le territoire de la municipalité dans le secteur du Chemin de la Grosse-Ile.

#### Liste des comptes.

Ministre du Revenu Québec : Remise TPS et TVQ vente terrain.	1 613.56
Soc. Canadienne des Postes : Avis Le Poliquin de sept.	119.48
Remboursement de taxes : Paiement en trop de taxes	1 847.60
Carte Sonic : Essence tracteurs Puma et de gazon	743.39
Agence municipale 9-1-1 : Service pour juillet	613.87
Serv. San. Denis Fortier : Location toilettes chimiques Festival.	787.58
Ferme Stéluka inc. : Réparation cylindre pelle PUMA.	51.73
EMP inc. : Travaux avec pelle mécanique et transport pelle.	2 990.79
EMP inc. : Travaux entrée d'eau au 420 Normand.	465.65
Sable Marco : Palette asphalte froide.	760.00
Imprimerie Fillion : Livret Politique familiale (250 copies)	2 529.45
Claire Gosselin : Déplacement forfaitaire octobre	80.00
Hydro-Québec : Service égoût du 03/08/08 au 01/10/2019	85.06
Hydro-Québec : Service lumières de rues du 01 au 30 septembre	940.01
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 24/07 au 20/09/2019	1 066.54
Hydro-Québec : Service caserne du 30/07 au 25/09/2019	323.70
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 30/07 au 25/09/2019	132.70
Hydro-Québec : Service aqueduc Scott du 31/07 au 26/09/2019	71.80
Hydro-Québec : Service croix Scott du 31/07 au 26/09/2019	90.24
Hydro-Québec : Service garage du 31/07 au 26/09/2019	242.54
Hydro-Québec : Service caisse du 30/07 au 25/09/2019	1 375.19
Hydro-Québec : Service du 3 août au 10 octobre édifice municipal.	1 346.15
Salaire : Rémunération des employés en septembre	12 260.40
Receveur Général du Canada : Remises féd. de septembre	1 777.59
Ministre du Revenu : Remises prov. de septembre	4 994.67
RREMQ : Cotisations retraite pour septembre	1 228.92
L'Union-Vie : Assurances collectives de septembre	2 563.74
Petite caisse : Timbres, matériels service de garde, déplacement	469.45
Gaudreau Environnement : Service déchets au Festival Country	323.31
Daniel Fortin : Dépenses congrès FQM.	379.52
Marc Simoneau : Dépenses congrès FQM.	519.70
Luc Côté : Dépenses congrès FQM.	320.56
Ministre des Finances : Services Sûreté du Québec 2 <sup>e</sup> vers. de 2.	53 283.00
Les Entreprises Weded inc. : Aide financière, 1 <sup>er</sup> vers. de 3	1 592.00
Réjean Gingras : Achat tablette Samsun et tiroir clavier	404.46
Réjean Gingras : 3 chambres pour le congrès de la FQM.	863.97
Réjean Gingras : Dîner départ de Laura-Lise L.-Dostie (3 personnes)	122.90
Réjean Gingras : Appareil éclairage d'urgence salle conseil.	68.97
Sable Marco : Palette asphalte froide	760.00
VIVACO : Matériels panneaux interdiction matières résiduelles, voirie édifice et garage	650.23
Eurofins Environex : Analyses d'eau sept. 2019	139.81
Energies Sonic inc. : Huile à fournaise	192.00
Fonds d'information sur le territoire : 1 mutation en sept.	4.00
Renaud-Bray : Achat livres pour bibliothèque	318.53
JU Houle : Matériels pour aqueduc.	320.25
Sidevic : Matériels faucheuse.	47.06
EMP inc. : Démantèlement barrage castors et niveleuse rg 4	722.91

Pavage Lagacé & frères : Rapiéçage d'asphalte mécanisé.	64 809.80
Pavage Lagacé & Frères : Réparation pavage partie village.	5 410.44
Sotek : Entretien de la bâtisse de la Caisse.	633.23
Marius Marcoux & fils : Entretien lumière de rue.	160.51
CDED : Vérification précision sur compteur d'eau et sonde de niveau	965.79
Imprimerie Fillion : Pancartes pour interdiction matières résiduelles	
Garage et plans à scanner	554.18
Groupe RDL : Différentes redditions de comptes.	2 437.47
Vertisoft : Service technique informatique	26.16
Vision informatique : Câble pour informatique	68.93
Sani-Thetford (2000) inc. : Vidange des puits de regard et ponceaux	1 448.69
Editions juridiques FD : Mise à jour code municipal	77.70
ORAPÉ : Frais Frigo responsable (3 appareils).	134.47
Bell Canada : Service pour octobre.	351.71
Bell Mobilité : Service pour octobre.	183.73
Mégaburo : Papeterie.	126.01
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastiques agricole septembre.	1 579.65
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	9 292.89
Xérox Canada ltée : Service pour septembre.	69.35
Sintra inc. : Retenue 5%, travaux Rang 6 O et Rte 7 <sup>e</sup> Rang.	16 163.60
Durand Marquage : Lignage Ch. Grosse-Ile, Rang 3, Rte 9 <sup>e</sup> rang.	2 436.61

#### **Résolution : 2019-260**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 30 septembre 2019.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2019, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 293 787.04 \$, et des déboursés au montant de 1 166 122.72 \$, laissant un solde en caisse de 514 221.56 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2019, les revenus et dépenses au 30 septembre 2018.

#### **Varia.**

Aucun sujet.

#### **Résolution : 2019-261**

##### **Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**